

**SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOUT 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une redevance d'occupation du domaine public peut être demandée à Orange et que celle-ci n'est pas automatique comme ENEDIS chaque année. Il est alors décidé de réclamer cette redevance en remontant jusqu'à 5 ans en arrière, soit de 2018 à 2022, pour un montant de 4 992.29€.

Une délibération concernant les astreintes du service technique a été validée en 2014. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de tenir compte, d'une part, des évolutions réglementaires portant sur le régime des astreintes et, d'autre part, de l'évolution de l'organisation des services, il y a lieu de procéder à une refonte de l'astreinte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme. Cette mission d'accompagnement personnalisé comprend le contrôle des dossiers « papiers » complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL tout comme l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Le broyeur de la commune a besoin d'être changé. L'entreprise SAUDADE propose à la vente un nouveau broyeur d'un montant de 9 500,00 € HT avec une reprise de l'ancien à 2 500,00€ sans TVA. Le montant pour la commune serait donc de 7 000,00€ HT.

Le conseil municipal a pris connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable élaboré pour le Plan Local d'Urbanisme communal et en a discuté ensemble. Il a émis quelques remarques qui ne remettent pas en cause la trame du PADD. Le Maire est chargé de les transmettre au cabinet d'études pour qu'elles soient prises en compte dans la mesure du possible.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique que suite à l'intervention de l'entreprise BODET à l'église, un devis a été signé concernant l'horloge de l'église afin de remplacer le moteur qui permettait de faire sonner les heures par un nouveau dispositif électronique. Le montant de ces travaux est de 1 849.20 €.

Un devis a été également réalisé concernant le coffret de sécurité pour la somme de 3 023.40 €. Le conseil municipal souhaite réaliser ces travaux ultérieurement.

Concernant l'enquête mobilité de la communauté de communes, des sondages vont être réalisés soit par téléphone, soit en direct, chez certains particuliers afin d'évaluer les besoins des habitants.

L'aménagement de la plateforme située à proximité du terrain de rugby a été réalisée pour l'association Patt'Agiles. Celle-ci sera utilisée pour l'organisation des concours canins au niveau départemental et national ainsi que les entraînements. Ce nouvel emplacement, à côté des locaux sportifs, permet à l'association de disposer de l'eau potable et des sanitaires existants, qu'elle n'avait pas sur l'ancien site.

La cérémonie du Pont du Fraisse aura lieu le dimanche 21 août à 11h. La municipalité invite la population à y participer.